



Christophe
BURY

A R C H I T E C T E

Président de l'Union des Architectes d'Alsace
Secrétaire National de l'Unsa

ARCHITECTURE

**SANS ARCHITECTES,
NON !**

Une maison, un immeuble, une mairie, un musée... Neufs ou en réhabilitation autant de projets qui ne peuvent sortir de terre sans l'intervention d'une maîtrise d'œuvre complète dont l'Architecte. Une mise en œuvre par un maître d'œuvre, personne garante du coût, des délais et de l'ensemble du respect du cahier des charges et normes. Véritable chef d'orchestre de l'acte bâti, la mission de ce professionnel est réglementée par la loi sur l'Architecture de 1977 qui définit le cadre de son intervention de l'exercice et de l'organisation de sa profession et qui reconnaît à l'architecture son caractère d'Intérêt Public.

POURQUOI ADHÉRER À UN SYNDICAT / UNE UNION ?

Les conditions d'exercice de notre activité sont en perpétuelle évolution. Quotidiennement, elles nous contraignent à changer, à défendre et à faire évoluer les conditions et les méthodes de l'acte d'Architecture.

Face à cet enjeu qu'il convient de préserver et d'honorer, il nous appartient de nous rassembler pour agir solidairement afin de s'assurer des modalités et des moyens de cette responsabilité.

Ne confondons pas les missions d'un syndicat avec celles de l'Ordre des Architectes, organisme sous tutelle de l'état, qui a une vocation officielle de contrôle.

L'Union des Architectes d'Alsace est le lieu de l'étude et de la défense des intérêts matériels, moraux et juridiques tant collectifs qu'individuels des Architectes. Elle est aussi un lieu de rencontre, un lieu d'échanges entre architectes et interprofessionnels.

Parce qu'il est indispensable que les Architectes s'unissent afin d'être bien représentés et qu'ils soient écoutés dans les débats sociétaux.

- Parce qu'il est indispensable d'être à l'écoute et de participer aux évolutions de la législation ainsi qu'aux mutations de notre métier.
- Pour défendre notre profession et les intérêts des ARCHITECTES.

UN RÉSEAU UNSFA NATIONAL

- Une information professionnelle : la revue Passion Architecture, la newsletter, des informations régulières sur l'actualité.
- Un service juridique : pour vous informer sur vos droits, répondre à vos questions et vous communiquer les modifications réglementaires et sociales.
- Une représentation pour les négociations paritaires régionales et nationales : défense des em-ployeurs, évolutions de la convention collective, valeur du point...
- Un lieu de rencontres entre Architectes et industriels, à travers le club PRESCRIRE, qui organise sur tous les territoires des visites-conférences.
- Une formation professionnelle, à travers le GEPA.
- Des lieux d'échanges entre Architectes, à travers le Congrès Annuel des Architectes, animations des syndicats locaux.

SE SYNDIQUER

- **C'est être acteur au sein de la société et participer au pouvoir de décision.**
- **C'est peser sur l'avenir de notre profession.**
- **C'est s'engager pour défendre des valeurs communes.**
- **C'est défendre l'Architecture pour tous.**

UNION DES ARCHITECTES ALSACE

5, rue Hannong
67000 STRASBOURG